

# Projet éducatif

## Association Dominique Savio.

### 1. Statut de l'organisateur et vocation principale

L'organisateur est une **association loi 1901** qui organise des séjours de vacances et des activités éducatives pour les enfants de Cellettes, Contres, Bracieux, les Montils et des environs, en l'occurrence un patronage et des camps pour les communes du secteur paroissial de Cellettes et des secteurs précités, dans tous lieux qu'elle jugera appropriés.

### 2. Objectif éducatif

L'association Dominique Savio s'efforce, depuis des années, de proposer aux enfants de la région des séjours de vacances et les activités pour les jeunes.

Un des objectifs est d'organiser des camps et un patronage dans un **climat familial** favorable à l'épanouissement de l'enfant.

Elle vise ensuite à **développer l'autonomie de l'enfant** afin que les temps de patronage et de vacances aient une dimension éducative et qu'il en retienne des éléments utiles à sa maturation humaine.

Cet aspect de la liberté et du développement de l'enfant passe aussi par **l'apprentissage de la vie en collectivité**. L'association la considère aussi comme une de ses valeurs fondamentales. En apprenant le respect de l'autre, l'enfant accomplit sa première expérience de la vie sociale après la famille.

Les temps de patronage et de vacances sont **des temps de détente et de loisirs**. L'enfant vit dans un autre cadre que l'école. L'association entend développer cette dimension parce qu'elle croit qu'on peut apprendre et se former par le jeu.

L'association inclus dans ses finalités la **vie chrétienne**. Des activités confessionnelles seront proposées aux enfants qui resteront libres d'y participer ou non.

Elle s'appuie sur le **bénévolat** qu'elle considère comme une richesse et dont elle veut faire bénéficier les enfants qui lui sont confiées : bénévolat des anciens qui animent le comité de l'association, bénévolat du directeur, des répétiteurs, des animateurs et du personnel du patronage et des camps.

### 3. Moyens matériels et financiers

Les ressources de l'associations sont les dons, les aides de toutes sortes, les frais d'inscriptions aux camps et aux autres activités de l'association, tout autre action que pourrait mener l'association dans le but de subvenir à son fonctionnement.

### 4. Mesures prises par l'organisateur pour être informé

- Réunions de préparation entre l'association et le directeur
- Réunions d'informations pour les familles
- Visite et entretien téléphonique
- Bilan en fin d'année, ou en fin de séjour.

Le 5 octobre 2016

+ R. Lécuyer  
—

P.